



Toutes les raisons d'être en grève le 27 mars



Reconnaissance des qualifications Décidément bien loin du compte !

Le ministre reconnaît dans ses discours que les agents de la future DGFIP devront accomplir plus d'effort, acquérir plus de technicité pour accomplir leurs nouvelles missions.

Il en fait le constat mais n'apporte pas les réponses attendues par les personnels sur cette question.

Les aspirations à un meilleur déroulement de carrières sont largement légitimées par l'évolution des missions. Il suffit de comparer les tâches effectuées par les agents à celles qu'ils effectuaient il y a quelques années.

La complexité de la législation, l'introduction massive des nouvelles technologies, les réformes successives sont autant de facteurs qui devraient se traduire par une reconnaissance des personnels tant l'évolution est patente.

Sur cette base, la CGT a porté auprès du ministre les revendications des personnels et leur déclinaison en matière de reconnaissance des qualifications.

La Cgt revendique une amélioration importante des déroulements de carrière

- ✓ Dans un premier temps, par le passage de tous les agents remplissant les conditions statutaires au grade supérieur pour les catégories B et C ;
- ✓ Dans un second temps, par une révision des grilles indiciaires qui permet une carrière linéaire pour les agents B et C, et une revalorisation indiciaire significative de la carrière des inspecteurs.

Un véritable plan de transformations d'emploi

Un état des lieux des qualifications réellement exercées par les agents afin de définir le nombre d'emplois C, B, A et A+, nécessaire à l'exercice de toutes nos missions.

- ✓ Un plan pluriannuel de transformations d'emploi, de façon à repositionner au juste niveau de grade les agents de la DGFIP ;
- ✓ La mise en place d'un examen professionnel en remplacement de la liste d'aptitude et le maintien des concours internes.

Dans sa réponse, le ministre est loin du compte. Alors que de nombreux agents partiront dans les prochaines années à la retraite et que les possibilités de promotion seront plus importantes, le ministre – même s'il majore les taux de promotion actuels – laisse des milliers d'agents de côté et ne répond pas à la problématique particulière des fins de carrière.

Les tableaux et les commentaires analysant les propositions du ministre sont éloquentes !

La promotion intra-catégorielle (avancements de grades) :

Pour la catégorie C

✓ Passage à l'échelle 6 - Agents administratifs principaux de 1^{ère} classe

chiffres 2007	nombre de promouvables*	nombre de promus*	taux actuel en %	taux proposé par le ministre	évolution pour les 2 directions	différence	Agents promouvables mais non promus
DGI	8 205	2 215	27%	33%	2 708	493	5 497
DGCP	5 185	1 400	27%	33%	1 711	311	3 474
Totaux	13 390	3 615			4 419	804	8 971

* Promovable : agent remplissant les conditions statutaires et promus, agent bénéficiant de la promotion

Si le nombre d'agents pouvant être promus reste identique, la proposition du ministre revient à promouvoir 804 collègues de plus qu'en 2007 mais laisse de côté 8 971 agents qui, pourtant, remplissent les conditions statutaires pour passer au grade supérieur.

✓ Passage à l'échelle 5 - Agents administratifs principaux de 2^{ème} classe

De même, la promotion de l'échelle 4 à l'échelle 5 consistant à s'aligner sur le pourcentage le plus favorable pratiqué dans les deux directions permettrait de promouvoir... 15 agents de plus (calcul sur base 2007), le passage statutaire devrait se concrétiser par 1 218 promotions de plus.

Pour la catégorie C, au lieu de répondre favorablement à l'attente des agents, ce sont plus de 10 000 agents qui sont exclus de la promotion alors qu'ils remplissent les conditions statutaires !

Non, monsieur le ministre, le compte n'y est pas !

Pour la catégorie B

✓ Passage au grade de Contrôleur principal

Chiffres 2007	N ^{bre} de promouvables	N ^{bre} de promus	Taux actuel en %	Taux proposé par le ministre	Évolution pour les 2 directions	Différence	Agents promouvables mais non promus
DGI	6 923	633	9,14 %	21 %	1 454	821	5 569
DGCP	5 664	564	9,96 %	21 %	1 189	625	4 475
Totaux	12 587	1 197			2 643	1 446	10 034

Passer d'un taux inférieur à 10% à 21% peut apparaître significatif ; toutefois, le résultat est là : 10 000 contrôleurs resteront sur le bord du chemin. Cela ne répond en rien à la revendication sur une carrière linéaire des contrôleurs. En effet, le nombre d'agents exclus du dispositif est tel qu'il confirme *de facto* l'hyper sélectivité du concours d'accès au 3^e grade et la difficulté d'atteindre le grade de CP pour tous les contrôleurs de 1^{ère} classe.

✓ Passage au grade de Contrôleur 1^{ère} classe

Les tableaux d'avancement de C2 à C1 ne sont guère mieux lotis, puisque la volonté affichée de porter à 29% pour la DGI et 27,5% pour la CP le ratio promus/promouvables aboutit, à la DGI à **59 possibilités de promotions EN MOINS** (vous avez bien lu !...) et 63 en plus à la CP : solde net : 4 agents promus en plus, cela laisse songeur...

✓ Pour les géomètres du cadastre

Le ministre ne donne aucun chiffre concernant les géomètres du cadastre ; toutefois, et cela est précisé dans le discours de M. Woerth le 11 février, la problématique est différente des autres grades : barrage par brevets de qualification entre le 1^{er} et le 2^e grade, blocage budgétaire à ce niveau et entre les 2^e et 3^e grade; le ministre renvoie à des discussions spécifiques.

Pour la catégorie A

Depuis plus de vingt ans, l'indice sommital de la carrière des inspecteurs n'avait pas été modifié. Le ministre propose, sans fixer la date d'effet de porter l'indice du 12^e échelon à 658 au lieu de 642, soit un gain de 16 points. Cela ne constitue pas une reconnaissance particulière, car il était déjà prévu que les corps identiques (inspecteurs du Minefe) à ceux des attachés soient revalorisés à ce niveau. Il s'agit donc plus d'une démarche Fonction publique que d'une mesure propre à la fusion DGI-DGCP. En tout cas, cela ne règle pas les contentieux antérieurs pour les inspecteurs, notamment pour la question de la revalorisation de la grille, ni la problématique des fins de carrières ou des possibilités d'accès aux autres niveaux de la catégorie A.

Pour la CGT, ne pas utiliser les possibilités statutaires pour établir un plan véritablement ambitieux de promotion pour les agents, revient à priver des dizaines de milliers d'agents de reconnaissance alors que la réalité de la vie dans les services et des fonctions exercées justifient des déroulements de carrière sans blocage budgétaire.

La promotion inter-catégorielle : C en B et B en A

Depuis plusieurs années, l'administration ne peut que constater ses besoins en emplois mieux reconnus, ce qui explique les plans successifs de transformation d'emplois de C en B ou de B en A. Mais cela a toujours été pour le moins aléatoire dans la désignation des postes à transformer. Les besoins en emplois A et B dans certains services se sont souvent traduits par des suppressions d'emplois de catégorie C, contraire aux besoins exprimés dans les services.

Alors que la fusion DGI-DGCP était l'occasion de mettre à plat les doctrines d'emplois et les besoins des services, le ministre a refusé tout débat sur ce thème comme il refuse de mettre fondamentalement à l'ordre du jour la question de la GPEC (gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences). Pour la CGT, le ministre a encore raté une occasion de prendre en compte les qualifications réellement exercées.

L'annonce de 1 650 transformations d'emplois de C en B et de 585 transformations d'emplois de B en A constitue une augmentation par rapport aux années précédentes. Une partie de ces transformations seront destinées aux fins de carrière des agents C et B. Ni le nombre, ni les modalités d'obtention de ces grades de fin de carrière ne sont encore définies. Ce dernier point montre qu'il y a au moins une prise de conscience des difficultés de blocage des carrières.

Mais il faut mesurer dans l'application les conséquences de telles mesures et ne pas oublier de les rattacher aux suppressions d'emplois qui figurent en parallèle.

Les dernières années, les transformations d'emplois ont d'abord eu pour conséquence d'augmenter les suppressions de postes C dans les services et globalement les effectifs inspecteurs et B stagnent, voire diminuent.

Pour la CGT, ce débat ne peut être clos. Il doit de nouveau porter sur un état des lieux des services, la prise en compte de l'évolution des missions et des responsabilités confiées aux agents. Le débat devra s'ouvrir pour les modalités d'accès à ces possibilités :

- ✓ sur le nombre et les critères de promotions de fin de carrière ;
- ✓ sur le contenu du nouvel examen interne créé pour le passage de B en A.

En effet, aujourd'hui le flou est entretenu sur ces questions. Au regard des populations concernées, la promotion de fin de carrière risque d'être réservée à un nombre très faible d'agents et le risque est important que cela soit basé sur le mérite, sans règle objective. De même l'examen professionnel de B en A qui s'additionne à la liste d'aptitude limitera les possibilités du concours interne normal. Il faut au moins que ces épreuves soient accessibles à tous les candidats concernés quels que soient leurs parcours professionnels antérieurs.

Sur ce volet qualification, la CGT considère que l'administration s'est vraiment contentée du minimum sans aborder les questions de fond. Le ministre n'a tenu qu'un raisonnement "comptable" pour redistribuer une partie des économies réalisées sur le compte des suppressions d'emplois car en fait, ce sont les agents qui autofinancent les quelques reconnaissances obtenues et il faudrait être d'accord et dire merci !

Pour la CGT, il faut une autre ambition pour les agents. Des possibilités budgétaires existent. Il faut donc amener le ministre à ouvrir de nouvelles négociations pour prendre en compte la vie réelle dans les services et les qualifications mises en œuvre.

C'est pourquoi le SNADGI-CGT et le SNT-CGT appellent les personnels à :

- ▶ se rassembler dans l'unité la plus large ;
- ▶ s'inscrire dans toutes les initiatives prises au niveau de la Fonction publique ;
- ▶ être massivement dans la grève le 27 mars prochain.